



Le juge qui ne condamne pas

SAMENVATTING RÉSUMÉ SUMMARY ZUSAMMENFASSUNG

NL – De rechter die niet veroordeelt.

Christian Wettinck, stichtend lid van de Association Syndicale des Magistrats en lid van de Raad van State in de jaren 90, beëindigde zijn loopbaan in Grâce-Hollogne, in de streek van Luik, als vrederechter. Zijn vonnissen lezen als verhalen. Het verdict staat al meteen in de inleiding in plaats van op het einde, zoals het gebruik het wil. “De advocaten weten dat men direct naar de laatste bladzijde moet gaan, maar de mensen niet.”

EN – The judge who does not condemn.

A founding member of the Association syndicale des magistrats (Trade Union Association of Magistrates) and a member of the Council of State in the 1990s, Christian Wettinck concluded his career in Grâce-Hollogne in the Liège region as a Justice of the Peace. His rulings read like stories, with the sentences acting as introductions rather than as conclusions as is customary. “Lawyers know you need to go straight to the last page, but people do not.”

Sur le plancher, des caisses remplies de dossiers jaunis, témoignage d’une carrière bien remplie, attendent d’être rangées à la cave. Christian Wettinck vient de prendre sa retraite. « J’ai rendu mon jugement dernier », plaisante-t-il. Un trait d’humour, comme pour alléger un moment que l’on sent chargé d’émotion.

Situé au deuxième étage de sa maison, à quelques pas du Jardin botanique de Liège, le bureau du juge fleurit bon les vieilles boiseries et le cuir des ouvrages de droit qui tapissent les murs. Le soleil du printemps darde ses premiers rayons sur une partition de musique, autre passion du magistrat.

Comment résumer une vie professionnelle si riche en quelques lignes à peine ? Le jeune Christian Wettinck commence sa carrière comme avocat. « Mais j’avais une haine féroce pour l’aspect

FR – Le juge qui ne condamne pas.

Membre fondateur de l’Association syndicale des magistrats, conseiller d’État dans les années ‘90, Christian Wettinck a terminé sa carrière à Grâce-Hollogne, dans la région liégeoise, comme juge de paix. Ses jugements se lisent comme des histoires. La sentence y figure en introduction plutôt qu’en conclusion comme le veut l’usage. « Les avocats savent qu’il faut aller directement à la dernière page, mais pas les gens. »

DE – Der Richter, der nicht verurteilt.

Christian Wettinck ist Gründungsmitglied der Gewerkschaft der Richter und Staatsanwälte, war in den 90er Jahren Regierungsrat und beendete seine Laufbahn in Grâce-Hollogne, in der Region Lüttich, als Friedensrichter. Seine Urteile lesen sich wie Geschichten. Der eigentliche Urteilspruch taucht darin in der Einleitung auf, statt, wie üblich, im Schluss. „Anwälte wissen, dass man direkt die letzte Seite aufschlägt, die normalen Leute aber nicht.“

économique des choses, réclamer des honoraires à mes clients était une corvée insupportable», nous confie-t-il avec un sourire complice. Plus tard, il devient juge au tribunal et gravit les échelons, toujours plus haut, jusqu’au Conseil d’État en 1990.

Durant ces années, il trouve aussi le temps de mener un combat pour une justice plus indépendante, démocratique, proche des citoyens. Avec quelques confrères, il fonde l’Association syndicale des magistrats en 1979 et l’Association des magistrats européens pour la justice et les libertés en 1985. Également membre des juristes démocrates, qui œuvrent au niveau international pour l’application de la Charte des Nations Unies, son engagement l’amène à voyager en Pologne, en Roumanie, en Afghanistan, etc. « On a monté un tribunal avant le référendum pour ou contre

Pinochet. J'ai fait la rédaction du jugement qui condamnait la junte.» Un souvenir passionnant parmi nombre d'autres.

Après avoir visité les quatre coins du monde, vécu des événements historiques, et travaillé dans les hautes sphères de la justice administrative, Christian Wettinck décide de changer de cap. En 1999, il est désigné juge de paix au canton de Grâce-Hollogne. «À cette époque, on n'avait jamais vu quelqu'un retourner dans le judiciaire après être passé au Conseil d'État, se souvient-il avec amusement. Et j'ai été très heureux comme juge de paix. C'est une des plus belles positions, car on a un territoire délimité, on est en contact direct avec la population et on bénéficie d'une grande liberté dans l'organisation de son travail.»

Des dossiers, des histoires

Le juge de paix, qui tranche dans des conflits dont l'enjeu financier ne dépasse guère 1 860 euros, voit défiler un tas de «petites affaires» révélatrices des difficultés quotidiennes rencontrées par les habitants du canton dont il est en charge. «J'ai vu les anciens métallos de Mittal arriver chez moi avec des défaillances de paiement, les problèmes de couple qui surviennent quand le mari n'a plus de boulot, l'augmentation des demandes de médiation de dettes. En dix ans, j'ai observé un accroissement de la pauvreté à cause de la crise économique», déplore le magistrat, visiblement touché.

« Il faut prendre le temps de parler avec les gens. Sinon tout se réduit à du papier. »

Dans un rapport qu'il a rédigé sur la Justice de paix à Grâce-Hollogne pour le Service de lutte contre la pauvreté en 2005, Christian Wettinck estimait que la moitié des personnes qui recourent à la justice de paix, demandeurs et défendeurs confondus, vivent dans la précarité. Chaque année, cela représente 500 ménages grosso modo.

Les dettes qui s'accroissent, les pensions alimentaires impayées, les querelles de voisinage, derrière chaque dossier, se dévoile une tranche de vie. «Il faut prendre le temps de parler avec les gens. Sinon tout se réduit à du papier», insiste le magistrat dont le discours dévoile une certaine tendresse pour la région et ses habitants. Quand il aborde le rôle des avocats, son ton mesuré trahit un léger agacement. Certains, constate-t-il, ne savent même pas combien d'enfants a leur client. «Quand les gens viennent avec un avocat, alors celui-ci parle à leur place et tout se réduit à du papier. Et parfois, je préfère avoir des gens qui viennent sans avocat que des gens qui envoient leur avocat à leur place.»

Reste que la grande majorité des personnes assignées en justice de paix ne présente ni leur avocat, ni le bout de leur nez. «Les pauvres ne sont jamais là où on les attend, car ils ont toujours un tas de choses considérables à faire : aller au CPAS, faire une demande pour un logement social, pour une aide au guichet énergie, se présenter au Forem... Quand le travailleur social ou le propriétaire les cherche, les voilà qui sont aux urgences avec le petit. Plus les gens sont pauvres, plus ils sont submergés. Il faut prendre cela en considération.» Face à cet absentéisme notoire, Christian Wettinck distingue deux catégories de juge. Les paresseux donneront tort aux absents. Les courageux prendront le temps d'examiner le dossier et de se demander ce qu'ils plaideraient à leur place.

Justice de terrain

On l'aura deviné, Christian Wettinck n'est pas le genre à rendre des jugements depuis sa tour d'ivoire. «Il faut sortir de son bureau et de ses dossiers, aller voir les logements insalubres. Je connais les corniches qui percent. Je sais où se trouvent les taudis, les parcs industriels, les anciens quartiers militaires. La région m'est familière tout comme ses habitants.»

Quand il arrive à Grâce-Hollogne, le magistrat veut faire connaissance avec son territoire, se rendre compte de la réalité sociale et économique sur le terrain. En sociologue plus qu'en juge, il a l'idée de réaliser une cartographie des conflits dans le canton. Mieux comprendre la répartition des problèmes, pense-t-il, peut permettre de développer des politiques préventives. «Mais comment faire pour que cet outil ne soit pas utilisé à des fins de contrôle», s'interroge-t-il dans le même temps ?

À l'heure où le mot activation est sur la bouche de tous les politiques, Christian Wettinck opte finalement pour la prudence.

Durant ces dix années dans le canton, le juge tente également d'impulser une concertation entre les CPAS, les services d'urbanisme, la police. Il participe à des après-midi de travail, donne des conférences, rêve de tables rondes qui réuniraient les représentants du peuple, des pouvoirs juridiques et des services publics. Le sacro-saint principe de la séparation des pouvoirs entre la justice et l'exécutif, ne signifie pas pour lui qu'il faille s'ignorer mutuellement. « Je ne peux pas gouverner à leur place et eux ne peuvent pas juger à ma place. Mais cela n'empêche pas de collaborer et de se connaître. Les travailleurs sociaux, par exemple, ne savent pas toujours exactement à quoi sert le juge de paix. C'est important qu'il y ait des rencontres et j'espère que mon successeur aujourd'hui pourra continuer dans ce sens. »

Un beau plaidoyer, en somme, pour une justice plus proche des gens, à la fois d'un point de vue géographique et humain. Pas vraiment le sens des politiques actuelles qui tendent vers un regroupement des arrondissements judiciaires. « Certains politiques, côté flamand notamment, sont attirés par le modèle hollandais. Je suis absolument opposé à toute réforme qui viserait à remettre le juge au niveau de l'arrondissement. Ce serait une grande perte. »

Juger sans condamner

Avec leur vocabulaire technique et leurs robes d'un autre temps, les juges paraissent parfois bien éloignés du citoyen lambda. Dans le cadre de ses activités syndicales, Christian Wettinck s'est battu pour faire évoluer un langage dont la complexité, dans bien des cas, freine l'accès à la justice. Un langage qui, sans vraiment le vouloir, véhicule une certaine violence. « Au 21^e siècle à Grâce-Hollogne, on ne condamne plus », annonce ainsi le magistrat, une pointe de fierté dans la voix. « Pourquoi condamner les gens à payer une pension ou un loyer, au lieu de dire qu'ils sont tout simplement obligés. C'est démesuré ! Les gens ne sont pas coupables d'être pauvres. »

Aux syllogismes savants et aux citations latines, le magistrat préfère remettre les choses dans leur contexte. Ses jugements se lisent comme des histoires. « Il faut être narratif. On a des affaires

avec des actes qui peuvent dater de 1920. Il faut expliquer que la commune n'était pas la même à l'époque, qu'il y avait des chemins vicinaux, qu'il n'y avait ni autoroutes, ni aéroport à Bierset, ni expropriations. » Quant à la décision, il préfère l'inscrire en introduction plutôt qu'en conclusion comme le veut l'usage. « Les avocats savent qu'il faut aller directement à la dernière page, mais pas les gens. »

« Les gens ne sont pas coupables d'être pauvres. »

Dans le bureau du juge le soleil brille toujours. La bande magnétique de l'enregistreur arrive au bout. Notre dernière question s'adresse autant au magistrat qu'au sociologue, au sémiologue et au syndicaliste que nous venons de rencontrer.

Dans le fond, Monsieur Wettinck, qu'est-ce que la justice pour vous ? « Le mot justice est mal utilisé, il faudrait plutôt parler de juridiction », répond le magistrat. Avant de rappeler que la justice, c'est d'abord l'accès à l'éducation, au logement, à la santé, autant de domaines qui relèvent du politique. « Une demande en justice n'est pas une demande de justice, mais derrière, il y a toujours une demande de justice. Et malheureusement, ça, je ne peux pas y faire grand-chose, sauf éviter qu'ils ne soient punis pour rien. Je donne des mots, pas de boulot ni de soupe. » Il laissera le mot de la fin au juge italien Marco Ramat : « La meilleure justice, c'est celle qui fait le moins mal. »

Christian Wettinck
Association syndicale
des magistrats asbl
avenue Général Michel, 1 B
6000 Charleroi
T. 071 32 86 23
www.asm-be.be